Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Investissements pendant le mariage

Par Preco 83

Bonjour,
Nous allons divorcer avec mon épouse.
Nous avons investis, notre argent dans une boutique, et nous avons acheté un terrain.
Je souhaite savoir, si je peux récupérer la part, que j ai mis dans ces biens.
Je vous remercie à l'avance.
Cordialement.

Par ESP

Bonjour
Merci de préciser votre régime matrimonial.

Par Preco 83

Bonjour
Le régime est la communauté universelle.
Je vous remercie de bien vouloir m 'aidez.

Par ESP

Bonjour
Les biens étant communs, vous êtes réputés propriétaire à 50/50. Les fonds seront donc répartis équitablement si vous vendez.
Une fois divorcés et si vous ne vendez pas, vous serez en indivision sur ceux-ci.

Mon conseil, prévoir avec un juriste ou notaire, un règlement d'indivision pour bien cadrer les droits et obligations de chacun.

Par Preco 83

Bonsoir,
Pour mon cas,je souhaite savoir, si l argent investi, dans un magasin,
Peut-être récupéré .
L investissement représente une très grosse part, d où mon interrogation.
Merci.

Par ESP

Est-ce de l'argent personnel (détenu avant mariage ou reçu de votre famille)?
Si non, et si le commerce n'est pas en structure sociétaire, vous en êtes propriétaire à 50%.
Donc pour "récupérer votre part, il faut que votre conjoint(e) la rachète ou que le commerce soit cèdé..

Par Preco 83

Bonjour
Merci pour votre aide
J 'y vois un peu plus clair.

Je vous souhaite une bonne journée
Cordialement.

Par ESP

Je vous en prie